web :
cgt-ardennes.fr
mail :
cgt@cd08.fr

En action !

Comité Technique : l’orthodoxie budgétaire appliquée aux agents !

#Rémunération #Action #CD08

Le dernier CT de l'année était l'occasion pour le Président de répéter à l'envie les discours et annonces entendus depuis plusieurs semaines dans les médias locaux et nationaux: Le Département des Ardennes n'a plus le sou! Le pauvre président du CD08 a été contraint d'augmenter:
- les Assistantes Familiales
- les fonctionnaires: +3,5% (l'inflation est a + 7%)
- les travailleurs sociaux (Ségur)

Et d'insister sur le fait que ces dépenses ne sont pas compensées par l'Etat, en agitant bien fort le spectre d'une mise sous tutelle du Conseil Départemental...
Bref! C'est la faute de l'Etat et du personnel qui coûte cher et ne rapporte rien...
Discours entendu mille fois. Appliquée à l'ordre du jour du Comité Technique, voilà ce que donne l'orthodoxie budgétaire pour les agents:

PREVOYANCE

La société SOFAXIS, invitée au ComitéTechnique, aurait mal calibré son "business plan" et a expliqué aux membres du CT en s'appuyant sur des éléments chiffrés (découvert sur place!!!) qu'elle accuse un déficit de 900 000€! 1 Million €, ce n’est rien de ça! Pour Noel Bourgeois, il faut sauver le soldat SOFAXIS, au risque de ne plus pouvoir proposer de prévoyance aux agents. Résultat: votre cotisation va quasi doubler au 1er janvier! Une fois encore la politique du "couteau sous la gorge" de SOFAXIS vers l'Administration; puis de l'Administration vers les représentants du personnel a fonctionné.

Pour Info: SOFAXIS fait partie du groupe Relyens qui a dégagé 1 Chiffre d'Affaire de 521 millions € en 2021 (source: www.relyens.eu). MERCI PATRON !!!

TICKETS RESTAURANT

Depuis Avril 2022, seuls 70 agents ont opté pour la version dématérialisée ; l’immense majorité des agents a souhaité conserver le format papier. La dématérialisation n’allant pas assez vite au niveau national, un mauvais coup est en préparation : le CRT organisme chargé de payer les titres restaurant, cesse son activité fin 02/2023. Par conséquent, à partir de cette date, les gérants des structures commerciales acceptantles tickets devront les renvoyer par lots à différents émetteurs (Edenred, Up, Bimpli, Sodexo). Ces complexités et remboursements plus longs que ceux de la CRT, laissent présager à l’avenir d’un refus par certains commerces de la version papier des titres restaurant. Chaque agent va recevoir début 2023 une carte, libre à chacun de l’activer ou non via l’application mobile « My Edenred ».